DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
31 rue Auguste Domenget
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2026-11-D-99

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 7 Emplacement 28 Concession n°348

Demandeur : Monsieur Roger HENRIQUET

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 :
D'accorder à compter du 05 septembre 2026 et ce pour une durée de 30 ans, un renouvellement de concession au cimetière de Saint Pierre d'Albigny à **Monsieur Roger HENRIQUET**, demeurant 4 rue du Mollard– Montbenoit – 73250 Saint Pierre d'Albigny, concernant la sépulture particulière de ses parents : Monsieur et Madame Henriette HENRIQUET.

Article 2 :
De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé à compter de la date de la concession soit le 05 septembre 2026.

Article 3 :
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 05 novembre 2026

Le Maire,

Michel BOUVIER

MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY * (Savoie) *